



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24081550

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

16 MAI 2024

**CH. DRABANT WALLON
Greffe**

N° d'entreprise : **0722 763 628**

Nom

(en entier) : **RCM Belgique**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **rue Albert Einstein 5, 1400 Nivelles**

Objet de l'acte : Délégation de la gestion journalière et mandat spécial

Décision de l'administrateur unique du 25 avril 2024

La société de droit français RCM, dont le siège est sis 85170 Le Poiré-sur-Vie, Actipôle Ouest lieu-dit la Flotterie (France), RPM 0722.751.651, représentée par son représentant permanent, M. Ronan CHABOT, agissant en qualité d'administrateur unique de la SA RCM Belgique, (ci-après « l'administrateur unique » et pour RCM Belgique « la Société »), prend les décisions suivantes :

1. Délégation de la gestion journalière et mandat spécial

L'administrateur unique décide de déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à Monsieur Olivier Piret, n° de registre national 84.12.17-123.51, domicilié chaussée de Monstreux 21/1 à 7181 Arquennes (« le Mandataire »).

Le Mandataire peut également, au-delà le cas échéant des actes relevant de la gestion journalière, représenter la Société dans tous ses contacts et échanges avec les administrations et pouvoirs publics et, à cet effet, signer tout document.

Cette décision a un effet immédiat.

Le mandat de Monsieur Olivier Piret de délégué à la gestion journalière et le mandat spécial ne seront pas rémunérés.

2. Procuration

L'administrateur unique donne procuration à Me Christian Duvieusart, avocat, avec pouvoir de substitution et promesse de ratification, afin d'effectuer toute démarche en lien avec les décisions visées au point qui précède. Me Duvieusart pourra notamment certifier conforme à l'original toute copie et signer toute attestation ainsi que les formulaires 1 et 2.

Christian Duvieusart

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/05/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).